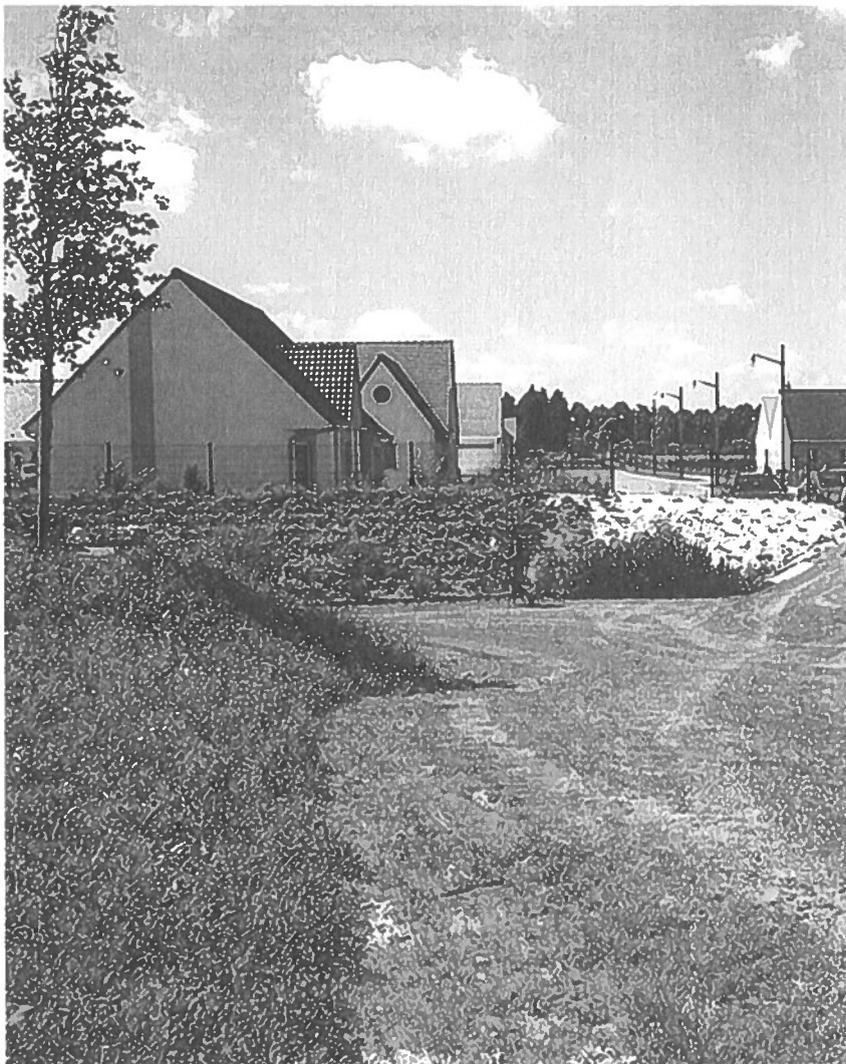


GESTION DE L'EAU A LA PARCELLE

L'ATEP, UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ

Un an après sa création, les Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle se félicitent du bilan de leur première année d'exercice.



En 2021, l'ATEP compte 27 adhérents et annonce avoir accueilli 10 nouveaux membres, acteurs de l'ANC, de la gestion des eaux pluviales, de la valorisation des eaux non conventionnelles ou des services. Ainsi, ATB France, Atelier - Reeb, Bionest France, Eco Terre, Eloy, Fontaine Ingénierie, Polieco France,

Remosa France, Sageau, Soprema ont rejoint les rangs de l'association.

Du côté des partenariats, l'ATEP a rejoint la CNATP et la CAPEB dans l'association EssorDurable, pour contribuer au développement de la marque Quali pluie par la formation des artisans à la mise en œuvre de systèmes de récupération et

de rétention d'eau de pluie ainsi qu'à la gestion de l'eau à la parcelle.

De même, associée avec l'ENGEES dans le cadre d'une première convention visant les domaines de la formation, du recrutement, de la recherche et du développement, l'ATEP a renforcé cette collaboration notamment dans le secteur de la valorisation des eaux de la parcelle.

Précisons également que l'ATEP participe activement aux travaux réglementaires notamment dans le cadre du PANANC et également aux travaux normatifs dans le cadre d'AFNOR et du CEN.

DES ACTIONS STRUCTURANTES POUR LA PROFESSION

Dans le cadre du plan Economie circulaire du Conseil National de l'Industrie, les industriels de l'assainissement à la source ont été sollicités pour adapter les ACV à leurs domaines. L'ATEP s'est donc saisi du sujet et a mis en place un comité de d'expert. Un diagnostic a été réalisé en 2020 par Inrae. Dans ce contexte, Inrae Transfert travaille à la définition d'un cadre méthodologie pour la standardisation des ACV des systèmes de traitement des eaux de la parcelle donc l'ANC.

Dans le cadre des Pros de l'ANC, l'ATEP poursuit son travail de rédaction de fiches réflexe concernant l'entretien des installations et sur les sous-produits, leurs filières de traitement, de recyclage et d'élimination en anticipation des conséquences et obligations de la loi AGECE.

Actuellement, l'ATEP travaille sur la mise en place de la traçabilité des installations en partenariat avec la société 360 Smart Connect et ouvre la réflexion à la mise en place d'un véritable observatoire des installations. 🌱